

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)**

Le CIVL a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2016, 2017 et 2018 pour les appellations d'origine protégées « La Clape » et « Terrasses du Larzac ».

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « CIVL 2016-2018 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Interprofession : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)

Période : ANNEE 2016 - 2017 - 2018 - budget validé par l'assemblée générale du ... décembre 2015 sous réserve de reconnaissance du CIVL comme interprofession de référence pour l'AOC Terrasses du Larzac et l'AOC La Clape

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

1 - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions

déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :

	2 016	2 017	2 018
<i>g) connaissance de la production et des marchés</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques <i>prévues par les dispositions applicables pour les professionnels de l'interprofession nationale.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>h) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>i) commercialisation.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>j) protection de l'environnement.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<i>k) actions de promotion et de mise en valeur de la production.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
<b>AOC LA CLAPE</b>			
Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, oenotourisme)	78 000	78 000	78 000
Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, oenotourisme)	26 000	26 000	26 000
<i>l) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL			
<i>m) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER, Participation au programme national sur le dépréssement de la vigne			
<i>n) études visant à améliorer la qualité des produits.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : SUIVI AVAL Qualité <i>travaux de mise en œuvre de protocoles standardisés permettant de limiter les risques liés à l'usage des produits viticoles dans les restaurants et assurent la préservation de la préservation ou l'amélioration de l'environnement.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) : <i>Coopération avec les pouvoirs publics, programmation de séminaires visant à recueillir des avis et recommandations des professionnels de la viticulture, programmes de lutte contre les maladies de la vigne et les effets du réchauffement climatique</i>			
<i>o) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>p) utilisation de semailles certifiées et contrôle de qualité des produits.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>q) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<i>r) gestion des sous-produits.</i>			
Objet et description de la ou les action(s) :			
<b>TOTAL</b>	<b>104 000</b>	<b>104 000</b>	<b>104 000</b>

signature du président du C.I.V.L.



Xavier de VOJONTAT